

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-70**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 juin 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 31**

**Présents** : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

**Nbre de suffrages exprimés : 33**

**Excusés** : Dominique DANGEL. Martine LAMBERT

**Absents** :

**Pouvoirs** : Dominique DANGEL donne pouvoir à Lise VURPILLOT  
Martine LAMBERT donne pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : le 2 juin 2026

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – FIXATION DES TARIFS 2027**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260609-2026-70-DE .../..  
Date de télétransmission : 19/06/2026  
Date de réception préfecture : 19/06/2026

**Extrait du registre des délibérations n°2026-70****TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – FIXATION DES TARIFS 2027**

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) issue de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, est une imposition indirecte facultative qui peut être instituée par le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sous réserve des dispositions de l'article L 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La TLPE frappe les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local, soit : les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes. Elle concerne toutes les entreprises, quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles, de services, etc...)

Ses tarifs ont été initialisés aux articles L. 454-60 à L. 454-66 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS).

L'article L454-58 du CIBS précise que les tarifs normaux et maximaux de la TLPE sont indexés sur l'inflation dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France, est de + 0,9 % pour 2025 (source INSEE).

Tenant compte de cette revalorisation, les tarifs fixés par la commune relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure s'établiront donc comme suit pour l'année 2027 :

Type de supports	Rappel tarifs 2026	Tarifs 2027
Enseignes superficie totale égale ou inférieure à 7 m <sup>2</sup>	Exonéré	Exonéré
Enseignes superficie totale supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	18,90 €	19,10 €
Enseignes superficie totale supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	37,70 €	38,10 €
Enseignes superficie totale supérieure à 50 m <sup>2</sup>	75,60 €	76,30 €
Dispositifs publicitaires non numériques superficie totale égale ou inférieure à 50 m <sup>2</sup>	18,90 €	19,10 €
Dispositifs publicitaires non numériques superficie totale supérieure à 50 m <sup>2</sup>	37,80 €	38,10 €
Dispositifs publicitaires numériques superficie totale égale ou inférieure à 50 m <sup>2</sup>	56,70 €	57,20 €
Dispositifs publicitaires numériques superficie totale supérieure à 50 m <sup>2</sup>	113,30 €	114,30 €
Pré-enseignes	Exonéré	Exonéré

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées AUTORISE Monsieur le Maire à  
- **APPLIQUER** les tarifs ci-dessus énoncés

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

Le Maire,  
  
Philippe GAGNIER